



Communiqué de presse 11/03/2022  
Services du Collège réuni - Commission communautaire commune

## Situation épidémiologique en Région de Bruxelles-Capitale : l'offre de testing adaptée

La baisse actuelle des indicateurs épidémiologiques a conduit la [CIM Santé publique du 9 mars 2022](#) à assouplir les règles de testing et de quarantaine à partir du 17 mars 2022. Répercussions en Région bruxelloise.

Le nombre de tests réalisés diminue en passant à 3.500 par jour, ce qui reste cependant élevé par rapport aux autres provinces belges. En parallèle, le taux de positivité baisse à 12,9% et le taux d'incidence passe à 453, soit une diminution de 25% des cas positifs sur le 7 derniers jours.

Au niveau des hospitalisations, des soins intensifs et des décès, tous les indicateurs sont en baisse. Cette amélioration de la situation a permis à la plupart des hôpitaux bruxellois de passer en situation 1A.

### Adaptation des règles de testing, de quarantaine et de tracing

À partir du 17 mars prochain, il ne sera plus obligatoire de se faire tester ou d'observer une quarantaine après un contact à haut risque au sein d'un ménage. Quel que soit le statut vaccinal et dès l'âge de 6 ans, il reste néanmoins fortement recommandé de porter un masque buccal pour les contacts en dehors du foyer pendant 7 jours après le contact à haut risque ou, si le masque buccal n'est pas possible, de réaliser un autotest quotidien.

Toutefois, le dépistage systématique des contacts à haut risque et une éventuelle mise en quarantaine doivent être maintenus en cas de foyer dans des groupes vulnérables, comme en centre de soins résidentiel, après analyse par le médecin responsable. Les personnes présentant un risque accru de Covid-19 grave, les personnes immunodéprimées notamment, peuvent être testées par PCR après un contact à haut risque si leur médecin traitant le juge utile.

Il reste également possible de faire réaliser un test antigénique rapide (RAT) chez le pharmacien. Celui-ci permettra désormais d'obtenir un certificat de rétablissement, moyen admis dans plusieurs pays pour voyager.

Le Call-Center quant à lui ne procédera plus à la recherche des cas contacts comme il le faisait jusqu'à présent. Les citoyens pourront toujours contacter le centre d'appel pour poser des questions sur les tests et le tracing, la vaccination, les certificats et pour prendre rendez-vous. Le Call-Center pourra être réactivé en cas d'apparition d'un nouveau variant ou de poussée du virus.

### Masque buccal obligatoire dans les établissements de soins ambulatoires et résidentiels

Le Codeco du 4 mars 2022 a décidé de maintenir obligatoire le port du masque buccal dans les établissements de soins ambulatoires et résidentiels dès l'âge de 12 ans. L'obligation de porter un masque s'applique à tous les professionnels des soins de santé selon la loi de 2015 (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, pharmaciens, sages-femmes, etc.) à l'exception des logopèdes et des psychologues, aux patients de plus de 12 ans se trouvant dans le cabinet des professionnels des soins de santé précités et au personnel, aux visiteurs et aux patients des hôpitaux et des pharmacies. L'objectif de cette mesure est d'offrir une protection supplémentaire aux personnes vulnérables.

En revanche, il n'y a pas d'obligation de porter un masque buccal dans les établissements du secteur de l'enfance et de la jeunesse en Région de Bruxelles-Capitale.

### Rationalisation de l'offre de testing

L'accessibilité au testing est garantie par le maintien des centres de test pour le moment. Cependant, pour s'adapter à la forte baisse de la demande, la Cocom rationalise l'offre de testing en Région bruxelloise. Plus d'informations à ce sujet seront communiquées dans les semaines à venir.

Dans ce contexte, veuillez noter que le centre de test molenbeekois, actuellement situé Quai de l'Industrie n°31, déménagera le lundi 14 mars vers le centre de vaccination, situé Chaussée de Gand n°696 à Molenbeek.

## La situation épidémiologique et vaccinale en Région de Bruxelles-Capitale

### Situation épidémiologique

Le **taux d'incidence** (c'est-à-dire le nombre d'infections pour 100.000 habitants sur 14 jours) **poursuit sa baisse** : il atteint maintenant le taux de 453 le 11/03, contre 560 le 04/03.

Le **taux de positivité** (soit la proportion de tests positifs par rapport à l'ensemble des dépistages effectués) passe à 12,9 le 11/03, contre 11,4% le 04/03.

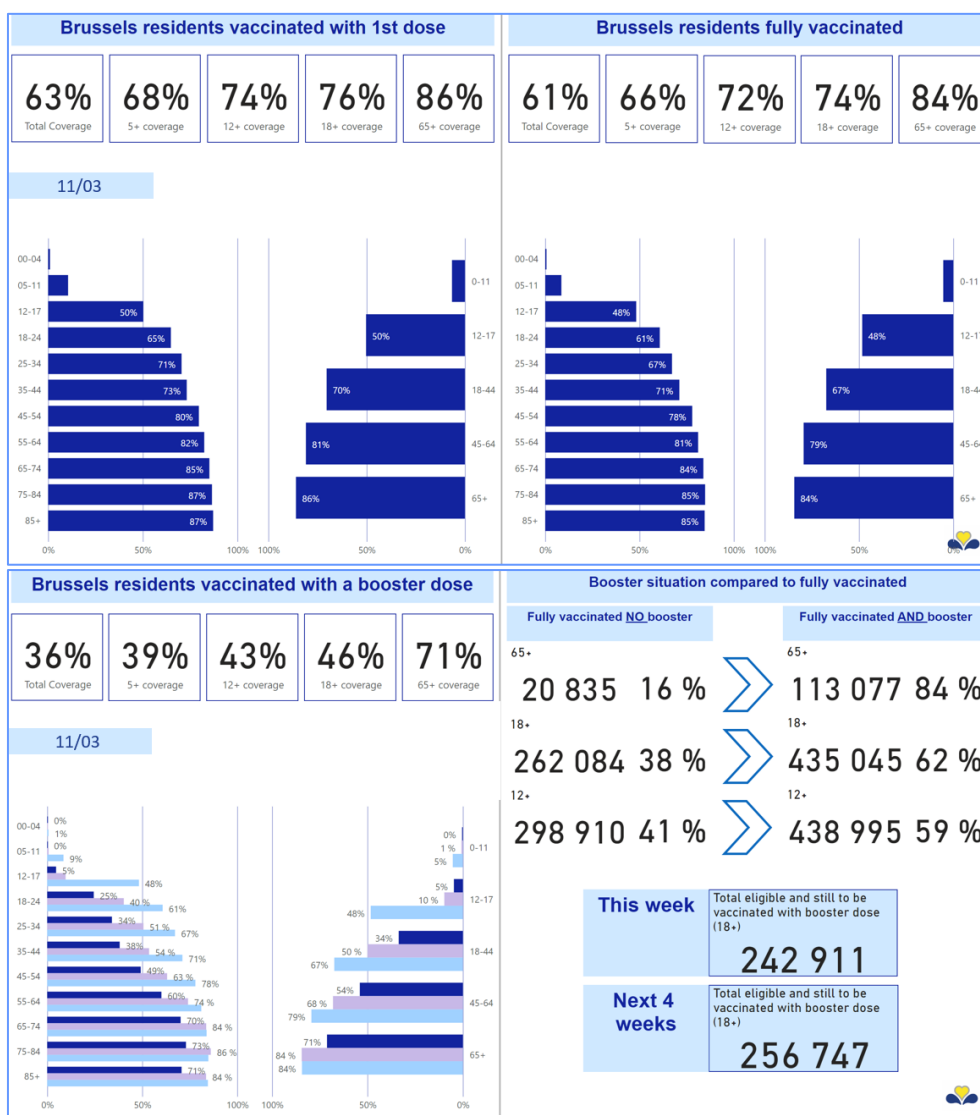
La **valeur R** (soit le nombre d'infections provoquées par une personne malade) **passé au-dessus du seuil de 1** à 1,01 le 11/03.

### Admissions en hôpital et dans les unités de soins intensifs

Le nombre d'**hospitalisations diminue**. Ce 10/03, 208 personnes étaient hospitalisées en Région bruxelloise, contre 247 le 04/03. Le nombre de personnes en **unités de soins intensifs** dans les hôpitaux bruxellois **diminue légèrement** : il est de 36 le 10/03, contre 38 le 04/03.

On déplore 9 personnes décédées du Covid-19 cette semaine en Région bruxelloise.

### Situation vaccinale au 11/03



La vaccination complète et le respect des gestes protecteurs et des mesures sanitaires restent essentiels pour se protéger des formes sévères de Covid-19 et des variants plus virulents.

---

Plus d'informations sur le dispositif Covid-19 à Bruxelles sur [coronavirus.brussels](https://coronavirus.brussels). Suivez aussi notre actualité sur [Facebook](#), [Twitter](#) et [Instagram](#).